



**COMMUNE
DE
SAINT-PIERRE-BOIS**

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 FEVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Pierre-Bois, dûment convoqué le trente et un janvier deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence du Maire Alain MEYER.

ETAIENT PRÉSENTS :

STOCKER Frédéric, RESCH Valérie et GEISLER Nadia adjoints
SEMENTZ Hubert, JERMANN Antoinette, SEINCE Christophe, KOENIG Bertrand, WACH Marie-Thérèse,
REIBEL Emilie, BAHLS Sébastien, TESTA Céline, DONTENVILLE Yves

DOMAS Mathieu donne procuration à SEINCE Christophe
ERNST Cédric donne procuration à STOCKER Frédéric

Secrétaire de séance : Valérie RESCH

ORDRE DU JOUR :

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : **TERRASSEMENT POUR RESEAU FIBRE**

1. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2024 ET DU 12 DECEMBRE 2024**
2. **TRAVAUX AIRE DE JEUX**
3. **TRAVAUX QUARTIER HUTTEN**
4. **AVENANT BIENS SANS MAITRES ET VACANTS**
5. **RECUPERATION DES BIENS SANS MAITRES ET VACANTS**
6. **DEVIS PICK UP**
7. **TRAVAUX VOIRIE ST-GILLES**
8. **TRAVAUX PLAQUE DE VERGLAS**
9. **TRAVAUX ONF**
10. **RENOUVELLEMENT CONTRATS AGENT D'ENTRETIEN ET AGENT TECHNIQUE**
11. **LIGNE DE TRESORERIE**
12. **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**
13. **TERRASSEMENT POUR RESEAU FIBRE**
14. **DIVERS**

1. APPROBATION DES CONSEILS MUNICIPAUX PRECEDENTS

Les procès-verbaux des séances des conseils municipaux du 28 octobre 2024 et du 12 décembre 2024 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

2. TRAVAUX AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire porte à connaissance du conseil municipal le projet de création d'une aire de jeux complétée par un terrain de pétanque. La commune va solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et auprès de la CEA sans lesquelles le projet ne pourra aboutir. Le montant total estimé des travaux s'élève à 43 714 € HT soit 52 456.80 € TTC

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisitions immobilières		0,00 %	AIDES PUBLIQUES (1) :		
Création d'une aire de jeux et de deux terrains de pétanque	43 714,00 €	100,00 %	– ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		0,00 %
		0,00 %	– ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	17 485,60 €	40,00 %
		0,00 %	– Département	16 611,32 €	38,00 %
		0,00 %	SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	34 096,92 €	78,00 %
		0,00 %	Autofinancement		
		0,00 %	Fonds propres	9 617,08 €	22,00 %
			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	9 617,08 €	22,00 %
TOTAL DÉPENSES	43 714,00 €	100,00 %	TOTAL RESSOURCES	43 714,00 €	100,00 %

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES VOIX :

- **APPROUVE** la création d'une aire de jeux et de deux terrains de pétanque
- **APPROUVE** le plan de financement ci-joint,
- **CHARGE le Maire de toutes les modalités liées à cette décision et l'AUTORISE** à signer toutes pièces.

3. TRAVAUX QUARTIER HUTTEN

Monsieur le Maire porte à connaissance du conseil municipal la nécessité de réhabiliter la voirie au quartier Hutten. Une première tranche (pose d'enrobés, gestion optimisée des eaux pluviales et pose de gaines pour l'éclairage public à leds) pourra être réalisée en 2025 si la commune obtient les financements nécessaires La commune va solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux soit dans celui de la dotation de soutien à l'investissement local, auprès de la CEA et auprès de TEA.

Le montant estimé des travaux pour une 1^{ère} tranche s'élève à 97 448.04 € HT soit 116 937.65 € TTC. Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Réaménagement du Quartier Hutten	97 448,04 €	100,00 %	AIDES PUBLIQUES (1) :		
			– ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		0,00 %
			– ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	29 234,41 €	30,00 %
			– Département	37 030,26 €	38,00 %
			– Établissements publics TEA	5 000,00 €	5,13 %
			SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	71 264,67 €	73,13 %
			Autofinancement		
			Fonds propres	26 183,37 €	26,87 %
Emprunts (2)		0,00 %			
Recettes nettes générées par l'investissement			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	26 183,37 €	26,87 %
TOTAL DÉPENSES	97 448,04 €	100,00 %	TOTAL RESSOURCES	97 448,04 €	100,00 %

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES VOIX :

- **APPROUVE** la réhabilitation d'une 1^{ère} tranche de travaux au quartier Hutten
- **APPROUVE** le plan de financement ci-joint,
- **CHARGE le Maire de toutes les modalités liées à cette décision et l'AUTORISE** à signer toutes pièces.

4. AVENANT PROCEDURE DES BIENS SANS MAITRES ET VACANTS

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 février 2024 actant le lancement de la procédure des biens sans maitres et vacants.

Vu l'avis favorable de la commission communale des impôts directs en date du 27 mai 2024

Les terrains ci-après seront présumés vacants et sans maître par arrêté du Maire :

NOM	PRENOM	CP	VILLE	SECTION	PARCELLE
ROUYER	AUGUSTE	67220	BASSEMBERG	04	100
MEYER	ALBERTINE	67220	SAINT PIERRE BOIS	08	27

La liste des biens vacants et sans maitres potentiels sur la commune sera publiée dans les Dernières Nouvelles d'Alsace et sur le site internet de la commune. Elle sera également affichée en Mairie pendant 6 mois.

Une notification par courrier recommandé avec accusé de réception sera envoyée au domicile du dernier propriétaire connu.

Les propriétaires ou éventuels héritiers bénéficient d'un délai de 6 mois pour se faire connaître, au-delà duquel l'immeuble est présumé sans maître.

Les héritiers potentiels peuvent soit régler la succession auprès d'un notaire et le justifier à la commune ou soit abandonner les biens au profit de la commune.

A l'issue de cette période, la commune par décision du Conseil Municipal, pourra l'incorporer dans le domaine communal.

Après avoir entendu les explications de M. Le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

- **AUTORISE** le rajout de ces terrains M. le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes les pièces s'y rapportant.

5. BIENS VACANTS ET SANS MAITRES – PROCEDURE D'APPROPRIATION DES BIENS

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens vacants et sans maître et de la procédure à suivre en vue de leur appropriation. Il expose que la vacance des immeubles indiqués dans le tableau ci-après a été constatée au motif qu'aucun propriétaire n'est connu et qu'aucune taxe foncière n'a été versée depuis plus de 3 ans.

Conformément à la nouvelle procédure, ces immeubles reviennent à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

VU l'article 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 713 du Code Civil ;

VU les articles L 1123-1, L 1123-2, L 1123-3 du Code Général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'avis favorable de la commission communale des impôts directs en date du 22 janvier 2024 ;

VU les arrêtés municipaux du 27 février 2024 constatant la vacance des immeubles ci-après :

SECT	parc	CIV	DENOM	CP	VILLE
10	40	MME	BORMANN/MARTHE FILLE DE LOUIS PAUL	67650	DAMBACH LA VILLE
05	54		CACLIN/REMY FILS DE ROLAND	67220	FOUCHY
06	22	M	CACLIN/REMY FILS DE ROLAND	67220	FOUCHY

06	14	M	FUCHS/VIRGILE	67220	VILLE
17	53	M	FUCHS/VIRGILE	67220	VILLE
06	4	MME	GUIOT/AGNES	67220	SAINT MAURICE
07	36	M	HULNE/JEAN BAPTISTE	67220	TRIEMBACH AU VAL
06	153	MME	JEAN/MARIE CELESTINE	67220	THANVILLE
07	161	M	KIENTZ/CHARLES	67680	NOTHALTEN
05	17	MME	KLEIN/MARIE ANNE	67220	SAINT MAURICE
17	30	M	LOUIS/GEORGES FILS DE BERNARD	67220	SAINT PIERRE BOIS
06	13	M	MARTIN/FERNAND	67220	TRIEMBACH AU VAL
18	73	MME	MARTIN/MARGUERITE	67220	THANVILLE
19	81	M	MEYER/HUBERT FILS DE CHARLES	67220	SAINT PIERRE BOIS
06	76	MME	MEYER/LOUISE	67220	SAINT MAURICE
07	280	M	MEYER/PAUL FILS D EUGENE	67000	STRASBOURG
05	7	M	MEYER/VICTOR	67220	SAINT PIERRE BOIS
05	11	M	MEYER/VICTOR	67220	SAINT PIERRE BOIS
05	12	M	MEYER/VICTOR	67220	SAINT PIERRE BOIS
06	89	M	PAULUS/ALFRED	67220	TRIEMBACH AU VAL
06	98	M	PAULUS/ALFRED	67220	TRIEMBACH AU VAL
19	67	MME	SCHILLIGER/MARIE FILLE DE NICOLAS	67220	SAINT PIERRE BOIS
18	75	MME	SCHILLIGER/SOPHIE	67220	SAINT PIERRE BOIS
07	110	MME	SCHMITT/VICTORINE	68000	MULHOUSE
20	78	MME	SCHNEIDER/MARIE THERESE	67220	SAINT PIERRE BOIS
12	98	MME	STEIN/GEORGETTE	67220	SAINT PIERRE BOIS
05	15	MME	URBAN/MARIE	67220	SAINT MAURICE
12	94	M	WACH/ALPHONSE	67220	SAINT PIERRE BOIS
12	103	M	WACH/FLORENT	67220	SAINT PIERRE BOIS
12	104	M	WACH/FLORENT	67220	SAINT PIERRE BOIS
05	56		WACH/MARIE EUGENIE	68000	MULHOUSE
12	132	MME	WACH/MARIE EUGENIE	68000	MULHOUSE
10	65	M	WIRTH/XAVIER LUCIEN	67650	BLIENSCHWILLER
08	142	MME	ZIMMERMANN/MARIE	67650	DAMBACH LA VILLE
03	49		BAUER/EUGENE	67220	THANVILLE
03	105		BAUER/EUGENE	67220	THANVILLE
03	75		BAUER/EUGENE	67220	THANVILLE
04	103		BAUER/EUGENE	67220	THANVILLE
08	63	M	BAUER/EUGENE	67220	THANVILLE
09	15	M	BAUER/EUGENE	67220	THANVILLE
04	131		BAUER/VICTOR FILS D EUGENE	67220	SAINT PIERRE BOIS
08	109	M	BAUER/VICTOR FILS D EUGENE	67220	SAINT PIERRE BOIS
06	79	M	BIEHLER/GEORGES JOSEPH	94470	BOISSY ST LEGER
06	121	MME	BIEWAND/MONIQUE FILLE D ALBERT	52600	CULMONT
18	74	M	ERNST/ALPHONSE	67220	THANVILLE
17	51	MME	HAZON/MARIE ANNE	67220	SAINT PIERRE BOIS
06	152	M	HEYMANN/JACOB	67220	SAINT PIERRE BOIS
07	93	MME	KIEFFER/ANNE MARIE	67650	BLIENSCHWILLER
07	94	MME	KIEFFER/LEONTINE	68590	SAINT HIPPOLYTE
02	5	MME	LEDERLE/SOPHIE	68160	SAINTE MARIE AUX MINES
04	229	MME	LEDERLE/SOPHIE	68160	SAINTE MARIE AUX MINES

06	165	MME	LEDERLE/SOPHIE	68160	SAINTE MARIE AUX MINES
07	246	MME	LEDERLE/SOPHIE	68160	SAINTE MARIE AUX MINES
08	163	MME	LEDERLE/SOPHIE	68160	SAINTE MARIE AUX MINES
08	162	MME	LEDERLE/SOPHIE	68160	SAINTE MARIE AUX MINES
03	73	M	LEGOLL/EUGENE	67220	SAINT PIERRE BOIS
03	111	M	LEGOLL/EUGENE	67220	SAINT PIERRE BOIS
03	104	M	LEGOLL/EUGENE	67220	SAINT PIERRE BOIS
04	80	M	LEGOLL/EUGENE	67220	SAINT PIERRE BOIS
07	238	M	LEGOLL/EUGENE	67220	SAINT PIERRE BOIS
08	71	M	LEGOLL/EUGENE	67220	SAINT PIERRE BOIS
10	16	M	LEGOLL/EUGENE	67220	SAINT PIERRE BOIS
10	26	M	LEGOLL/EUGENE	67220	SAINT PIERRE BOIS
10	62	M	LEGOLL/EUGENE	67220	SAINT PIERRE BOIS
06	174	M	MEYER/JOSEPH	68100	MULHOUSE
08	69	M	MEYER/JOSEPH FILS DE CHARLES	61140	LA CHAPELLE D ANDAINE
13	187	M	MEYER/JOSEPH FILS DE CHARLES	61140	LA CHAPELLE D ANDAINE
03	12	M	MULLER/ALBERT FILS DE SEBASTIEN	83400	HYERES
08	145	M	MULLER/ALBERT FILS DE SEBASTIEN	83400	HYERES
06	31	M	OEHLER/ROBERT	67000	STRASBOURG
07	7	M	OEHLER/ROBERT	67000	STRASBOURG
07	21	M	OEHLER/ROBERT	67000	STRASBOURG
08	43	M	ROEDER/JEAN PAUL	67000	STRASBOURG
12	136	M	SCHWEITZER/JOSEPH	67220	SAINT PIERRE BOIS
16	40	M	SCHWEITZER/JOSEPH	67220	SAINT PIERRE BOIS
18	83	M	SIEGEL/JOSEPH FILS D EMILE	67000	STRASBOURG
07	125	M	VARENNES/DANIEL	78180	MONTIGNY LE BRETONNEUX
07	231	M	VARENNES/DANIEL	78180	MONTIGNY LE BRETONNEUX
09	28	MME	MEYER/ALBERTINE	67220	SAINT PIERRE BOIS
07	189	M	BAUER /ALBERT FILS D'EUGENE	67220	SAINT PIERRE BOIS
07	133	MME	BAUER MARIE EMMA	67140	ZELLWILLER
07	197	MME	BAUER MARIE EMMA	67140	ZELLWILLER
13	174	MME	BURGER LEONTINE	67220	SAINT PIERRE BOIS
20	72	MME	EHLRACHER MONIQUE	68150	RIBEAUVILLE
13	176	M	GALLE/ HENRI	68350	BRUNSTATT-DIDENHEIM
13	45	M	HERBST/ MARCEL	94360	FRESNES
21	77	M	HUGEL/ HENRI	54000	NANCY
06	3	MME	KAHLENBERG / LOUISETTE	1060	SAINTE GILLES - Belgique
03	24	M	KERSTENNE/ FERNAND	67220	SAINT PIERRE BOIS
20	35	M	LEHRER/MARTIN	67230	BENFELD
13	25	MME	MERZ/ ASTRID ANNE		KARLSRUHE / Allemagne
08	124	MME	METTENET/ROSE EUGENIE	68150	RIBEAUVILLE
03	103	M	MEYER/ ADOLPHE	67220	SAINT PIERRE BOIS
13	46	M	MEYER/ ALPHONSE FILS DE JEAN	67220	SAINT PIERRE BOIS
07	171	MME	MEYER/ MARIE MARGUERITE	57000	METZ
08	74	MME	MEYER/ MARIE MARGUERITE	57000	METZ
08	143	MME	MEYER/ MARIE MARGUERITE	57000	METZ
20	38	MME	MONOD/VICTORINE		GENEVE / SUISSE
21	68	MME	MONOD/VICTORINE		GENEVE / SUISSE

20	90	M	MONOD/ VICTOR	67220	SAINT PIERRE BOIS
03	57	MME	MULACH/ ELISE	67220	SAINT PIERRE BOIS
13	95	MME	NOUSSE/ FRANCOISE	67800	BISCHHEIM
04	117	M	OEHLER/ JOSEPH	67220	SAINT PIERRE BOIS
21	47	M	OEHLER/ PAUL	21240	TALANT
07	19	MME	PIQUENOT/ JOSETTE	16600	MAGNAC SUR TOUVRE
10	8	MME	PIQUENOT/ JOSETTE	16600	MAGNAC SUR TOUVRE
16	39	MME	RISCH/AUGUSTINE	67220	SAINT PIERRE BOIS
10	97	M	ZERLANT/ CAMILLE	67100	STRASBOURG
11	33	SPI	SPI LETTENRAIN	67220	SAINT PIERRE BOIS - HOHWARTH
11	25	M	MILLION/ JEAN	67202	WOLFISHEIM
03	58	M	LEDERLE/ERNEST	A	VOHRENBACH - SCHWARZWALD
03	92	M	LEDERLE/ERNEST	A	VOHRENBACH - SCHWARZWALD
19	43	M	MARTIN/ GERMAIN	67600	SELESTAT
17	45	M	BRAUN/JEAN BAPTISTE	67650	DAMBACH LA VILLE
12	101	MME	RICHMANN/SOPHIE	67220	THANVILLE
12	146	M	RISCH/JOSEPH	67220	SAINT PIERRE BOIS
13	78	M	RISCH/JOSEPH	67220	SAINT PIERRE BOIS
04	58	M	SITTLER/AUGUSTE	67600	MUSSIG
06	33	M	SITTLER/AUGUSTE	67600	MUSSIG
06	141	M	SITTLER/AUGUSTE	67600	MUSSIG
03	110		BAUER/ALOYSE FILS DE LAURENT	67220	SAINT PIERRE BOIS
09	13	M	BAUER/ALOYSE FILS DE LAURENT	67220	SAINT PIERRE BOIS
08	62	M	BAUER/EUGENE	67220	THANVILLE
08	146	M	BIEHLER/IGNACE	67220	SAINT PIERRE BOIS
07	266	MME	JESSEL/CATHERINE FILLE DE LOUIS	67220	SAINT PIERRE BOIS
06	135	MME	MEYER/CELESTINE	67220	SAINT PIERRE BOIS
07	84	M	MEYER/JOSEPH FILS DE FRANCOIS	67220	SAINT PIERRE BOIS
10	7	M	MEYER/JOSEPH FILS DE NICOLAS	67220	SAINT PIERRE BOIS
11	5	M	MEYER/JOSEPH FILS NICOLAS	67220	SAINT PIERRE BOIS
08	44	M	OEHLER/ALPHONSE	67220	SAINT PIERRE BOIS
07	16	M	ZIMMERMANN/ALBERT	67220	SAINT PIERRE BOIS
06	35	MME	ULRICH/ MARIE GABRIELLE	67200	STRASBOURG
19	142	M	KLEIN/ CONRAD	67220	SAINT PIERRE BOIS
03	15	MME	LANZENBERGER/ SALOME	21000	DIJON
03	20	MME	LANZENBERGER/ SALOME	21000	DIJON
11	6	M	MARCOT/ DONAT	67220	SAINT PIERRE BOIS
03	38	M	MEYER/ FERNAND FILS DE GABRIEL	67220	SAINT PIERRE BOIS
13	44	MME	BRENNER/SOLANGE	67220	SAINT PIERRE BOIS
3	88	M	JESSEL/RENE	67220	SAINT PIERRE BOIS
3	121	MME	VIANES/ANDREE		U.S.A.
4	72	MME	VIANES/ANDREE		U.S.A.
8	170	MME	VIANES/ANDREE		U.S.A.
8	171	MME	VIANES/ANDREE		U.S.A.

VU l'arrêté récapitulatif du 27 février 2024, réceptionné en Sous-Préfecture le 29 février 2025

VU l'avis de publication dans les Dernières Nouvelles d'Alsace du 22 mars 2024 ;

VU le certificat attestant l'affichage à la Mairie et dans le panneau d'affichage de l'arrêté municipal

susvisé du 27 février 2024 au 6 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EXERCE** ses droits en application de l'article 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 pour les raisons indiquées ci-dessus ;
- **DECIDE** que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- **CHARGE** le Maire de prendre les arrêtés d'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

6. DEVIS PICK-UP

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait nécessaire de remplacer le pont avant du pick-up de la commune.

Le montant estimé des réparations selon le devis établi par le garage Meca Auto s'élève à 3 409.38 euros TTC

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES VOIX :

- **ACCEPTTE** la proposition du garage Meca Auto qui s'élève à 3 409.38 euros TTC
- **CHARGE le Maire de toutes les modalités liées à cette décision et l'AUTORISE** à signer toutes pièces.

8. TRAVAUX PLAQUE DE VERGLAS

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de réaménager le carrefour qui mène au terrain de foot. Des arbres qui gênaient à cet aménagement ont été préalablement coupés. Des devis ont été demandés pour des travaux de pose de buses et d'un fossé drainant.

9. TRAVAUX ONF

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux, les programmes d'actions pour l'année 2025 proposés par l'ONF.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES VOIX :

- **APPROUVE** les programmes des travaux d'exploitation et des prestations annexes présentés par l'Office National des Forêts en forêt communale de Saint-Pierre-Bois pour l'exercice 2025. Le programme des travaux d'exploitation prévoit des recettes brutes de 29 320 € HT et des recettes nettes de 16 540 € HT, ainsi que 2 200 € d'honoraires pour un bilan net de 15 610 € HT.
- **APPROUVE** les travaux de maintenance parcellaire, les travaux d'infrastructure, les travaux sylvicoles et divers d'un montant de 14 000 € HT
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer et pour approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.
- **VOTE** les crédits correspondants à ces programmes à inscrire au B.P. 2025 compte 6218 en fonctionnement.

10. RENOUELEMENT CONTRATS AGENT D'ENTRETIEN ET AGENT TECHNIQUE

a) Le contrat de M THIEBAUT Christophe, Adjoint Technique, arrive à échéance le 27/06/2025 M. le Maire propose le renouvellement de celui-ci pour la durée de 2 ans, à savoir du 28/06/2025 au 27/06/2027.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 558 indice majoré : 478

b) Le contrat de Mme GUTIEREZ Sylvie, Agent d'Entretien, arrive à échéance le 14/04/2025 M. le Maire propose le renouvellement de celui-ci pour la durée de 1 an, à savoir du 15/04/2025 au 14/04/2026.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 19/35^e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 376 indice majoré : 370

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité le renouvellement de ces contrats, dans les mêmes termes que les précédents, et autorise le Maire à signer les différents documents.

11. LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité à rembourser le plus rapidement possible la ligne de trésorerie d'un montant de 120 000 euros. Le remboursement devrait se faire en 2025 au plus tard en 2026.

12. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'élaboration du budget est en cours, les grosses dépenses prévues si le budget le permet sont :

- Le réaménagement du quartier Hutten (1^{ère} tranche)
- La création d'une aire de jeux et de deux terrains de pétanque
- La réfection de la chaussée autour de l'église

La réunion de la Commission Finance aura lieu prochainement

13. TERRASSEMENT POUR RESEAU FIBRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait nécessaire d'effectuer des travaux de terrassement pour réseau fibre au Quartier Hutten.

Le montant estimé des travaux selon le devis établi par l'entreprise Alsace Energies Travaux Publics s'élève à 10 121 euros HT soit 12 145,20 euros TTC.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES VOIX :

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise Alsace Energies Travaux Publics qui s'élève à 10 121 euros HT soit 12 145,20 euros TTC.
- **CHARGE le Maire de toutes les modalités liées à cette décision et l'AUTORISE** à signer toutes pièces.

14. DIVERS

- La journée citoyenne aura lieu le samedi 24 mai 2025.
- Une journée de travail sera programmée en semaine pour la plantation d'arbustes sur la partie rénovée de la route Romaine et le long du mur du cimetière reconstruit l'automne dernier.
- D'autres journées de travail seront à programmer pour l'entretien du cimetière, le nettoyage

de 2 terrains récupérés dans le cadre de la procédure « Biens sans maîtres » dans le Lettenrain et près du terrain de football.

- Suite à des travaux de défrichage sous le clubhouse, la commune envisage de faire des essais de plantation d'arbres plus résistants aux canicules annoncées : un devis pour la fourniture de chênes pubescents et de cèdres de l'Atlas a été demandé.
- La plantation de 3 érables près de la cour de l'école est prévue ce printemps pour lutter contre les chaleurs excessives avec le retour des beaux jours
- Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 24 mars, la commission des finances se réunira le 17 mars.
- Le choix de la date pour le prochain repas des aînés devra se faire ce printemps afin qu'elle puisse être inscrite dans l'agenda de chacun.

Pour copie conforme
Saint Pierre Bois, le 10/02/2025
Le Maire,
Alain MEYER

La secrétaire de séance,
Mme Valérie RESCH